

MONTANT DES HONORAIRES FORFAITAIRES TRANSACTION		
PRIX DU BIEN NET VENDEUR	HONORAIRES	%MOYEN
0 à 29 999€	3 000€	20%
30 000€ à 39 999€	4 500€	12,8%
40 000 à 49 999€	5 500€	12,2%
50 000€ à 69 999€	7 000€	11,6%
70 000€ à 99 999€	8 000€	9,4%
100 000€ à 159 999€	10 000€	7,6%
160 000€ à 209 999€	6,5%	
210 000€ à 259 999€	6%	
Au-delà de 260 000€	5,5%	

MONTANT DES HONORAIRES LOCATION		
PRIX DU BIEN NET VENDEUR	MANDAT	PACK AVANTAGE
Honoraires de location dus par le locataire	Etat des lieux	3€/m2
	Négociation, visite et rédaction	8€/m2
Honoraires de location dus par le propriétaire	Etat des lieux	3€/m2
	Négociation, visite et rédaction	8€/m2

Baux d'emplacement de garage et/ou de parking

120€ TT C à la charge du bailleur et 120 € TT C à la charge du locataire .

Baux professionnels ou commerciaux

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % TTC du loyer annuel hors charges
- Honoraires de rédaction du bail : 15 % TTC du loyer annuel hors charges
- Renouvellement du bail : 10 % TTC du loyer annuel hors charges

Les honoraires de négociation sont :

- à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente «commission vendeur»,
- à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente «commission acquéreur».

Cession de fonds de commerce et de droits au bail :

10 % TTC du prix de cessions + 10 % TTC du loyer annuel TTC à la charge de l'acquéreur.

